DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE SAUSSENS

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE LA COMMUNE
Echelle 1/5000

PLAN DU VILLAGE
Echelle 1/2500

APPROBATION DU PLU : 11 MARS 2020 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 : 10 JANVIER 2022 ARRETE DE PRECRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 : 1ER JUILLET 2025 CONSULTATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE : 15 JUILLET 2025 MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : DU 21 OCTOBRE AU 21 NOVEMBRE 2025 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 :	**5**

Liberté
Egalité
Fraternité



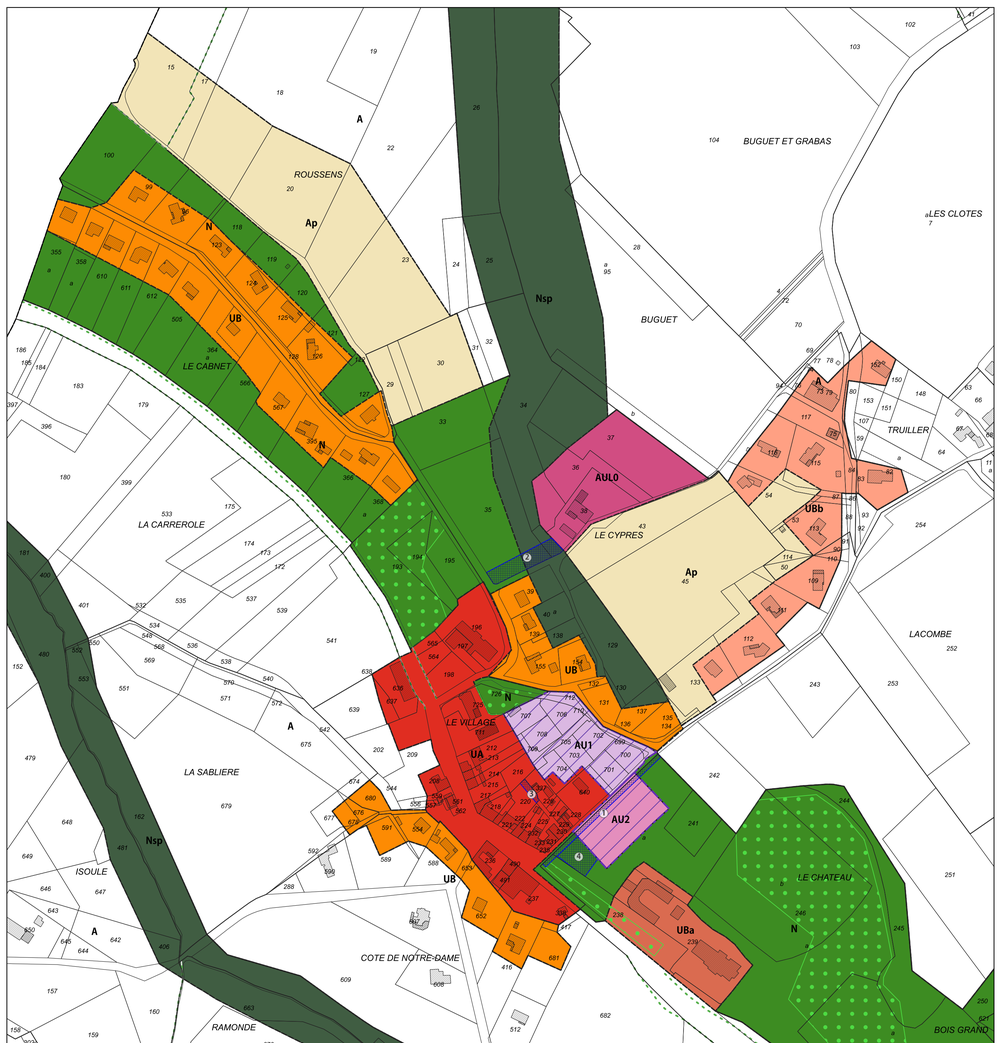

Légende

Prescriptions

- Protection d'élément paysager au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Zone inondable hors PPRI

- Zone inondable hors PPRi : Aléa Fort
- Zone inondable hors PPRi : Aléa faible à moyen
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L151-6 du code de l'urbanisme

Zones Urbaines

- UA : centre ancien de Saussen
- UB : extension du village ancien de Saussens
- UBa : extension du village ancien de Saussens correspondant au secteur du Château
- UBb : extension du village ancien de Saussens correspondant aux secteurs de La Paule et La Coumise

Zones A Urbaniser

- AU1 : zone à urbaniser du Village
- AU2 : zone à urbaniser du Château
- AUL0 : zone à urbaniser à vocation d'équipements publics, d'activités de loisirs, sportives et culturelles

Zones Agricoles et Naturelles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée
- N : zone naturelle
- Nsp : zone naturelle pour la sauvegarde des corridors écologiques
- Nzh : zone naturelle pour la protection des zones humides